

GROUPEMENT DE COMMANDE



Communauté Lesneven
Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù



Mise en place d'un réseau de suivi eau mutualisé à l'échelle du SAGE du Bas-Léon *Accord-cadre de services*

REGLEMENT DE CONSULTATION

Mode de consultation : procédure formalisée de l'appel d'offres

Pli à remettre avant le 15 novembre 2024, 12h00

1. Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet la mise en place d'un réseau de suivi eau mutualisé à l'échelle du SAGE du Bas-Léon.

2. Caractéristiques du contrat

2.1 Allotissement

L'accord-cadre est divisé en deux lots :

- Lot n°1 : Suivis de la qualité de l'eau déployés à l'échelle du SAGE du Bas-Léon
- Lot n°2 : Analyses hydro biologiques déployées par les structures membres

Les candidats peuvent soumissionner à un, plusieurs ou l'ensemble des lots.

2.2 Durée du contrat

La date de commencement est fixée au 1^{er} février 2025. Le contrat commencera effectivement à cette date ou à partir de sa notification si elle est postérieure. Quelle que soit la date de commencement, il se terminera le 31 janvier 2026. Il est reconductible trois fois pour une année.

3. Caractéristiques de la consultation

3.1 Procédure

La présente consultation est passée selon la procédure formalisée de l'appel d'offres (procédure ouverte), en application de l'article L. 2124-2 du code de la commande publique et est disponible sous la référence : 2025_SAGE_BL_QUALITE_EAU_25_28, via la plate-forme Mégalis Bretagne : www.megalibretagne.bzh.

3.2 Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

3.3 Dépôt de question et modifications de la consultation

Les candidats peuvent poser des questions jusqu'à huit jours calendaires avant la remise des plis. L'acheteur peut modifier le dossier de consultation jusqu'à six jours calendaires avant la remise des plis. Le nombre de jour comprend le jour de remise des plis.

4. Réponse des entreprises

4.1 Dépôt du pli

Le pli doit être déposé avant le **15 novembre 2024, 12h00**. Il est à transmettre **obligatoirement** par dépôt électronique, via la plate-forme Mégalis Bretagne : www.megalis.bretagne.bzh (aucune signature électronique n'est requise lors du dépôt). Aucun dépôt papier ne sera accepté. En cas d'indisponibilité de la plateforme le jour de la remise des plis et uniquement dans ce cas-là, le pli peut être envoyé par mail à l'acheteur via une plateforme permettant l'envoi de fichiers volumineux. Il ne sera ouvert qu'après la date et l'heure limite de remise des plis. Si besoin, des tutoriels sont disponibles sur Mégalis pour [créer un compte entreprise](#) ou [se connecter à la salle des marchés](#).

4.2 Contenu du pli

Le pli doit contenir les documents suivants :

- Le contrat
- Le formulaire de candidature (ou, à défaut, les DC1 et DC2)
- Le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif (au format Excel ou équivalent)
- Le mémoire technique reprenant les points demandés dans la trame du mémoire technique

Le présent règlement de consultation n'est pas à remettre. Les différentes attestations (fiscale de moins de six mois, vigilance, assurance...) ne sont à fournir que par l'attributaire du contrat.

Si besoin, vous pouvez utiliser le modèle de déclaration de cotraitance et le modèle de déclaration de sous-traitance en annexes 1 et 2.

Les éventuels formats de fichier mentionnés sont souhaités mais non obligatoires.

5. Analyse des plis

5.1 Critères de sélection des candidatures

Les candidatures sont sélectionnées au regard du niveau de capacités professionnelles, techniques et financières qui doit être suffisant pour pouvoir répondre à la consultation.

5.2 Critères de choix de l'offre

Les offres conformes au dossier de consultation reçoivent une note sur vingt points, pondérée au vu des critères suivants :

- Prix (50 %)
- Valeur technique (50 %)

Les critères sont analysés comme suit :

Le critère Prix correspond :

- Pour le lot n°1 : à la somme des montants forfaitaires de chaque établissement indiqués dans le contrat auxquels s'additionne la somme des montants des détails quantitatifs estimatifs de chaque établissement
- Pour le lot n°2 : à la somme des montants des détails quantitatifs estimatifs de chaque établissement

Ce critère est analysé selon la formule suivante :

$$\text{Note} = \frac{20 \times \text{Prix le plus bas}}{\text{Prix du candidat noté}}$$

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui peuvent être constatées dans le détail quantitatif estimatif sont rectifiées par rapport aux prix du bordereau des prix unitaires, et c'est le montant ainsi rectifié qui est pris en considération pour le jugement des offres. Le prix utilisé est celui hors taxe si toutes les offres sont assujetties au même taux de TVA. Dans le cas contraire, c'est le prix toutes taxes comprises qui est utilisé.

Le critère Valeur technique est apprécié à partir des différents éléments présentés dans le mémoire technique :

- Moyens humains et matériels mis en œuvre pour la réalisation de l'ensemble des prestations (coefficient 1)
- Organisation et méthodologie pour la mise en œuvre des prestations (coefficient 2)
- Qualité des exemples de compte-rendu (coefficient 1)

Une note intermédiaire est attribuée à chaque offre pour ce critère. Ensuite, un calcul est réalisé pour obtenir la note finale selon la formule suivante :

$$\text{Note} = \frac{20 \times \text{Note intermédiaire du candidat noté}}{\text{Note intermédiaire la plus haute}}$$

En cas d'égalité entre les offres, la différenciation se fait par rapport à la note obtenue pour le critère dont le rang de pondération est le plus élevé.

5.3 Négociation

L'acheteur attend des candidats leur meilleure proposition dès la remise des offres. Il n'y aura aucune négociation.

6. Renseignements complémentaires

Toute question, y compris concernant les voies de recours, doit être déposée via la plate-forme Mégalis Bretagne : www.megalis.bretagne.bzh. Si besoin, des tutoriels sont disponibles sur Mégalis pour [poser une question](#).

